



**Documents d'information  
SG/Inf(2024)19**

19 juin 2024

---

**Deuxième rapport intermédiaire sur la mise en œuvre du Plan d'action sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte de la migration et de l'asile en Europe (2021-2025)**

---

## Table des matières

Résumé exécutif .....	3
1. Introduction .....	5
2. Protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations – Action prioritaire pour le Conseil de l'Europe .....	5
3. Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions dans les quatre domaines prioritaires .....	8
4. Activités supplémentaires .....	18
5. Coopération multilatérale .....	22
6. Aperçu financier .....	25
7. Conclusion .....	25

## Résumé exécutif

1. Le présent rapport intérimaire donne un aperçu de la mise en œuvre des activités énumérées dans le Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile en Europe (2021-2025) (ci-après dénommé « Plan d'action »), au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 30 avril 2024. Il s'agit du deuxième rapport intermédiaire depuis l'adoption du Plan d'action par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe lors de sa 1403e réunion, le 5 mai 2021.
2. Au cours de la période de référence, le/la Représentante spécial/e sur les migrations et les réfugiés (ci-après dénommé « RSSG ») a assuré, conformément à son mandat, un rôle de coordination, une approche transversale et une coopération interne rationalisée sur la base des conventions et normes pertinentes du Conseil de l'Europe liées à la mise en œuvre du Plan d'action.
3. Au cours de la période de référence, la mise en œuvre du Plan d'action a continué d'être affectée par l'agression à grande échelle de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, qui a débuté le 24 février 2022 et qui a entraîné la fuite de millions de personnes de ce pays. Afin d'aider à relever les nouveaux défis dans les États membres, la RSSG a mené des missions d'information en Hongrie et en Bulgarie, ainsi que des visites en Ukraine et en Arménie. Ces visites ont été organisées dans le but d'établir une liaison et d'échanger des informations avec les autorités compétentes de chaque pays et de renforcer l'assistance du Conseil de l'Europe. Le Plan d'action a été adapté et des activités de suivi ont eu lieu pour répondre aux recommandations incluses dans les rapports des missions d'information.
4. Après l'adaptation du Plan d'action en 2023, les priorités du Bureau du/de la RSSG ont été mises à jour et comprennent : la protection des femmes et des enfants, y compris les enfants non accompagnés et séparés, contre les abus, l'exploitation et la traite des êtres humains ; l'accès aux soins de santé, y compris le soutien psychologique ; la promotion de l'éducation, de l'intégration linguistique et de la reconnaissance des qualifications (projets EQPR et TOOLKID) ; le renforcement des capacités des professionnel·les du droit dans le domaine de la migration et de l'asile (projets HELP liés à la migration) ; le renforcement de la résilience des autorités locales et régionales dans l'accueil des personnes en provenance d'Ukraine et la réponse à leurs besoins immédiats et à moyen terme ; et la promotion du dialogue interculturel et de la cohésion de la communauté.
5. Ces actions, ainsi que le Réseau de correspondants sur les migrations du Conseil de l'Europe, ont contribué à renforcer la coordination interne et à consolider la communication avec les États membres.
6. La coopération avec les organisations internationales se poursuit, avec une sensibilisation accrue au rôle du Conseil de l'Europe dans la protection des droits humains des personnes vulnérables dans le contexte des migrations. Le Plan d'action complète le travail effectué par d'autres organisations internationales sur le terrain, contribuant également aux objectifs du Pacte mondial des Nations Unies sur les réfugiés, du Pacte mondial des Nations Unies pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, des objectifs de développement durable des Nations Unies et d'un certain nombre d'objectifs de la communication de la Commission européenne sur le Pacte de l'Union européenne sur la migration et l'asile.

Sur les 28 activités directement mentionnées dans le Plan d'action, 11 ont été menées à bien au cours de la période couverte par le rapport (pour plus d'informations, voir le chapitre 3). Il s'agit des activités suivantes :

7. **Pilier 1 - Assurer la protection et promouvoir les garanties en identifiant et en réduisant la vulnérabilité (droits humains) :** une note conjointe « Les enfants dans la migration : Les droits fondamentaux aux frontières de l'Europe »<sup>1</sup> a été publiée par le Conseil de l'Europe et l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, décrivant les normes pertinentes en matière de droits humains aux frontières de l'Europe qui s'appliquent aux enfants; un guide pour les praticiens sur la rétention administrative des migrants et des demandeurs d'asile publié par le Comité européen de coopération juridique, qui vise à promouvoir l'application des normes internationales et européennes existantes dans ce domaine; un nouveau guide sur la littératie en santé, contribuant à l'instauration de la confiance et à l'accès équitable aux soins de santé, a été officiellement lancé par le Comité directeur pour les droits humains dans les domaines de la biomédecine et de la santé (CDBIO); la Recommandation CM/Rec(2023)1 du Comité des Ministres aux Etats membres sur l'accès équitable aux médicaments et aux équipements médicaux dans une situation de pénurie a été adoptée.
8. **Pilier 2 - Garantir l'accès au droit et à la justice (droits humains et État de droit) :** les lignes directrices sur l'identité nationale numérique ont été publiées à la suite de l'adoption par le Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (Convention 108); un Guide pratique de la Recommandation CM/Rec(2019)4 du Comité des Ministres aux États membres sur l'aide aux jeunes réfugiés en transition vers l'âge adulte a été publié et officiellement lancé en avril 2023. Enfin, les activités menées dans le cadre du Plan d'action ont contribué aux engagements 1 et 2 du Conseil de l'Europe dans le cadre du Plan d'action mondial pour mettre fin à l'apatridie 2014-2024.
9. **Pilier 3 - Encourager la participation démocratique et renforcer l'inclusion (droits humains et démocratie) :** de nouveaux cours en ligne HELP liés au Plan d'action ont été élaborés sur la transition des enfants migrants et réfugiés vers l'âge adulte, sur le droit humanitaire international et les droits humains et sur la protection temporaire dans l'Union européenne; une boîte à outils sur le soutien linguistique aux migrant·es<sup>2</sup> contenant un ensemble de 80 ressources a été publiée, ainsi que de nouvelles ressources dans le cadre du projet TOOLKID sur le renforcement de la capacité des systèmes éducatifs à faciliter l'intégration des enfants issus de l'immigration, qui répondent aux besoins des adultes et des enfants issus de l'immigration et du statut de réfugié·e, ainsi qu'à ceux des communautés, afin de mieux comprendre l'intégration linguistique. La participation des jeunes réfugiés au travail de jeunesse a été soutenue par plusieurs activités. Le passport européen des qualifications des réfugiés (EQPR) multilatéral est de plus en plus reconnu par les autorités et les établissements d'enseignement supérieur, avec plus de 940 passeports délivrés.
10. Le coût de la mise en œuvre en 2023 et 2024 a varié, car le travail politique et normatif a été financé par le budget ordinaire, tandis que la partie relative à la coopération technique a été principalement couverte par des ressources extrabudgétaires. La mise en œuvre du Plan d'action a jusqu'à présent conduit à l'élaboration de nombreux outils et instruments à fort impact, qui doivent être promus et mis en œuvre de manière adéquate. À cette fin, un financement supplémentaire est nécessaire pour soutenir les efforts et les investissements qui ont déjà été réalisés, y compris l'adaptation du Plan d'action pour répondre aux besoins des États membres touchés par les conséquences de l'agression contre l'Ukraine.

<sup>1</sup> Le lien : «Children in migration: fundamental rights at European borders» (disponible en anglais uniquement).

<sup>2</sup> Version anglaise : Language Support for Migrants (LSM) Toolkit 2024, bientôt disponible en français, italien et turc.

11. Une coopération et une communication étroites avec les États membres garantissent que toutes les activités menées dans le cadre du Plan d'action sont adaptées à leurs besoins spécifiques et renforcent l'appropriation et le caractère durable des actions mises en œuvre.

## 1. Introduction

12. Le 5 mai 2021, lors de sa 1403<sup>e</sup> réunion, le Comité des Ministres a adopté le Plan d'action sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile en Europe (2021-2025). Le Comité des Ministres a indiqué la nécessité de recevoir des mises à jour régulières sur les progrès réalisés et les résultats en cours du Plan d'action par le biais de rapports intérimaires et d'un rapport final. Le premier rapport intermédiaire a été présenté au Comité des Ministres le 1<sup>er</sup> mars 2023 et couvrait les 20 premiers mois de mise en œuvre du Plan d'action, de mai 2021 à fin décembre 2022. Ce deuxième rapport intermédiaire résume les progrès, les réalisations et les enseignements tirés au cours de la mise en œuvre du Plan d'action de janvier 2023 à fin avril 2024.
13. Le flux croissant de réfugié-es, principalement composé de femmes, d'enfants et de personnes âgées fuyant l'agression à grande échelle de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, a obligé le Conseil de l'Europe à adapter les outils existants pour sauvegarder les droits humains des personnes en situation de vulnérabilité.
14. Le rapport est structuré comme suit : Le chapitre 2 examine les modalités de mise en œuvre et l'approche transversale du Plan d'action ; le chapitre 3 donne un aperçu des résultats obtenus dans la mise en œuvre des actions dans les quatre domaines prioritaires ; le chapitre 4 présente d'autres activités et initiatives de l'Organisation qui complètent le Plan d'action ; le chapitre 5 traite de la coopération multilatérale. Un examen financier concis est présenté au chapitre 6. Le chapitre 7 présente les conclusions, résume les principales idées et formule des recommandations pour les stratégies et actions à venir.

## 2. Protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations - Action prioritaire pour le Conseil de l'Europe

### 2.1 Modalités de mise en œuvre et approche transversale

15. Au cours de la période couverte par le rapport, la mise en œuvre du Plan d'action a continué d'être affectée par l'agression à grande échelle de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, qui a débuté le 24 février 2022. Le flux croissant de réfugié-es, principalement des femmes, des enfants et des personnes âgées fuyant l'Ukraine et cherchant refuge dans les pays européens voisins, a nécessité une mobilisation rapide des États voisins pour accueillir et héberger les réfugié-es. Plus de 4,8 millions de réfugié-es<sup>3</sup> d'Ukraine ont été enregistré-es dans les États membres du Conseil de l'Europe. Dans ce contexte, les États membres ont mis l'accent sur la protection des personnes en situation particulièrement vulnérable fuyant l'Ukraine contre les abus, l'exploitation et la traite des êtres humains, sur la nécessité d'apporter un soutien psychologique aux personnes fuyant la guerre, sur le besoin d'intégration linguistique pour les adultes et les enfants, sur le besoin d'accès à l'éducation et au marché du travail, et sur la nécessité de traiter la question du logement et de l'intégration dans les sociétés d'accueil.

---

<sup>3</sup> Au 19 avril 2024.

16. Pour relever ces défis et conformément à son mandat, le Bureau du/ de la RSSG a constamment utilisé les méthodes de travail établies, à savoir des échanges réguliers par le biais du Groupe de coordination intersecrétariats du Conseil de l'Europe sur les migrations (ci-après dénommé « Groupe de coordination sur les migrations ») et du Réseau de correspondants sur les migrations, tous deux présidés par le/la RSSG. En outre, des missions d'information et des visites de pays ont été effectuées afin de fournir une assistance directe et pratique aux Etats membres.
17. Quatre réunions du Groupe de coordination sur les migrations ont été organisées, rassemblant toutes les entités du Conseil de l'Europe concernées par la mise en œuvre du Plan d'action. Le Groupe de coordination sur les migrations a suivi de près les modalités de mise en œuvre du Plan d'action et a discuté et approuvé les procédures internes relatives à la gestion programmatique et financière du Plan d'action.
18. Grâce au groupe de coordination sur les migrations, une relation solide et un échange d'informations régulier sont entretenus avec la Conférence des OING du Conseil de l'Europe et sa Commission des migrations.
19. L'avancement de la coordination interne a facilité les connexions et les synergies entre les différents programmes. Au cours de la période couverte par le rapport, cela a été particulièrement visible dans les liens entre les activités menées par les départements des droits de l'enfant, de la jeunesse, de l'éducation, de l'égalité des sexes et de la dignité, de la lutte contre la discrimination, la division des valeurs sportives et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux concernant l'inclusion et la protection des personnes en situation de vulnérabilité dans le contexte de la migration.
20. Les discussions sur les modalités de mise en œuvre du Plan d'action ont été poursuivies avec les États membres par l'intermédiaire du Réseau de correspondants sur les migrations.
21. Le Plan d'action a soutenu la mise en œuvre de l'actuelle stratégie pour les droits de l'enfant (2022-2027) en s'attaquant aux situations de vulnérabilité des enfants touchés par la migration et les déplacements forcés (y compris à des fins de travail des enfants). En outre, le Plan d'action a soutenu la mise en œuvre de la stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023, en abordant spécifiquement la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile (objectif stratégique n° 5). Les activités du Plan d'action portant sur l'équité de l'accès aux soins de santé dans le contexte de la pandémie et sur les connaissances en matière de santé soutiennent les priorités du Plan d'action stratégique sur les droits de l'Homme et les technologies en biomédecine (2020-2025). La mise en œuvre du Plan d'action du Conseil de l'Europe sur le renforcement de la coopération internationale et des stratégies d'enquête dans la lutte contre le trafic de migrants est soutenue, entre autres, par le travail du réseau des procureurs chargés de la lutte contre le trafic de migrant·es.
22. L'approche transversale du Plan d'action vise également à capitaliser et à renforcer l'alignement des travaux du Conseil de l'Europe sur les activités menées par la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB). Le cadre stratégique 2023-2027 de la CEB lui permet de lancer des activités en Ukraine, de continuer à aider les migrant·es et leurs communautés d'accueil et de relever d'autres défis sociaux dans toute l'Europe.
23. Des informations supplémentaires sur les autres activités menées par l'Organisation qui ne sont pas directement liées au Plan d'action, mais contribuent à sa mise en œuvre, sont disponibles au chapitre 4 du présent rapport.

## 2.2 Communication sur le Plan d'action

24. Au cours de la période considérée, la communication sur le Plan d'action s'est poursuivie en interne et en externe lors des activités menées par le Bureau du/de la RSSG, les services spécialisés, les organes de suivi et les comités intergouvernementaux tels que la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, le Comité européen de coopération juridique (CDCJ), le Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) et le Comité directeur pour les droits humains dans les domaines de la biomédecine et de la santé (CDBIO). L'état d'avancement du Plan d'action a été présenté lors des réunions régulières du Réseau de correspondants sur les migrations du Conseil de l'Europe aux représentants des États membres qui traitent des questions de migration au niveau national, ainsi que lors des réunions intersecrétariats du groupe de coordination sur les migrations au sein du Conseil de l'Europe.
25. Le Plan d'action a également été présenté aux partenaires des institutions de l'UE (COM de l'UE, SEAE, Conseil de l'UE, Parlement européen) et aux agences FRA, Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA), Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) et Réseau européen des migrations (REM)). En outre, il a été présenté à d'autres partenaires internationaux tels que le HCR, le HCDH, l'OIM et l'OSCE/BIDDH, y compris des organisations de la société civile, ainsi qu'à la conférence des OING du Conseil de l'Europe.
26. Une page web dédiée a été mise à jour pour illustrer la mise en œuvre du Plan d'action en temps réel et pour refléter les nouvelles activités et les nouveaux événements. En outre, une page thématique sur la transition des enfants migrants vers l'âge adulte a été mise à jour avec de nouvelles ressources.
27. Enfin, plus de 100 activités de sensibilisation ont été menées au cours de la période couverte par le rapport, quatre vidéos ont présenté le Plan d'action, 14 bulletins d'information sur les migrations ont mentionné le Plan d'action et plus de 30 articles d'actualité sur le web ont fait référence au Plan d'action. En outre, 39 articles ont été publiés dans des médias grand public pour mettre en lumière les activités du Bureau de/de la RSSG et son Plan d'action. Afin d'améliorer les canaux de communication, la présence sur les médias sociaux a été régulièrement maintenue, avec 131 publications sur X, anciennement Twitter, qui ont recueilli plus de 230 000 vues.

### 3. Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions dans les quatre domaines prioritaires

28. La mise en œuvre globale du Plan d'action se déroule conformément aux modalités de mise en œuvre approuvées par le Comité des Ministres. Les actions achevées concernent principalement des recommandations et des lignes directrices relatives aux personnes vulnérables dans le contexte de la migration, avec un accent particulier sur les femmes et les enfants migrants. Au niveau de la coopération technique, un certain nombre d'activités ont été menées dans le cadre de projets en cours ou récemment lancés dans le domaine de la migration et de l'asile, y compris des initiatives relatives à l'intégration et à l'inclusion sociale des migrant-es dans les communautés d'accueil. Les activités du Plan d'action sont regroupées autour de quatre piliers et une description concise des progrès réalisés dans le cadre de chacun d'entre eux est fournie ci-dessous.

Pilier 1 - Assurer la protection et promouvoir les garanties en identifiant et en réduisant la vulnérabilité (droits humains)

29. Des outils ont été élaborés pour aider les États membres à prévenir les abus, la négligence, l'exploitation et la violence à l'encontre des personnes en situation de vulnérabilité dans le contexte de la migration et de l'asile et à y répondre. Cela a été particulièrement visible lors de l'examen des questions liées à la protection des femmes et des enfants, qu'il s'agisse du renforcement de la protection dans les centres d'examen de la vulnérabilité, de transit et d'accueil ou de la mise en place de politiques d'asile, de migration et d'intégration tenant compte des spécificités de chaque sexe. En outre, des alternatives efficaces à la détention des migrant-es ont été promues et les conditions de détention et les garanties procédurales ont été améliorées, notamment en ce qui concerne l'accès aux services, y compris les soins de santé.

#### 1.1 Promouvoir des procédures efficaces de détection de la vulnérabilité et les garanties qui en découlent

30. Une nouvelle note conjointe du Conseil de l'Europe et de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), intitulée « Les enfants dans la migration : Les droits fondamentaux aux frontières de l'Europe »<sup>4</sup>, présente les normes pertinentes en matière de droits humains aux frontières de l'Europe qui s'appliquent aux enfants.
31. Dans le cadre du suivi de la mission d'information de la RSSG en Bulgarie, une table ronde sur la protection des enfants réfugiés non accompagnés et séparés demandeurs d'asile a été organisée en avril 2024 à Sofia par le Bureau du RSSG, en coopération avec le HCR. La réunion a rassemblé des représentant-es des principales institutions publiques chargées de la protection de l'enfance, notamment le ministère du Travail et de la Politique sociale, l'Agence nationale pour les réfugiés et l'Agence nationale pour la protection de l'enfance, ainsi que des parlementaires et des membres de l'autorité judiciaire. La discussion a mis en évidence la nécessité d'établir un système de tutelle capable de répondre aux besoins spécifiques des enfants demandeurs d'asile non accompagnés et séparés, ainsi que la poursuite du développement de procédures équitables d'évaluation de l'âge et de conditions d'accueil dignes.

---

<sup>4</sup> «Lien vers "[Children in migration: fundamental rights at European borders](#)» (disponible en anglais uniquement).

32. En mai 2023, le Comité de Lanzarote a organisé un séminaire sur la prescription des infractions sexuelles contre les enfants et approches concernant l'âge légal pour les activités sexuelles, au cours duquel les États parties ont examiné des solutions et le Comité a décidé de préparer deux avis à titre d'orientation pour les États. Lors de la Journée européenne pour mettre fin aux abus sexuels envers les enfants en novembre 2023, le Comité a organisé un échange avec des défenseurs/défenseuses sur l'engagement avec les victimes/survivant·es d'abus sexuels envers les enfants pour inspirer un changement de politique, en discutant des façons dont les gouvernements peuvent contribuer à leur reconstruction même lorsqu'il n'y a pas de réponse de la justice pénale.
33. Parmi les autres réalisations majeures du Comité de Lanzarote liées au Plan d'action, on peut citer un nouveau cycle de suivi sur les abus sexuels dans le cercle de confiance, la publication de fiches d'informations pour mettre en évidence et faciliter la mise en œuvre des conclusions du suivi du Comité afin d'aider les Parties à relever les défis posés par les images et/ou vidéos sexuelles générées par les enfants eux-mêmes, la décision prise en septembre 2023 d'adresser des questions urgentes à la Fédération de Russie sur la situation des enfants ukrainiens illégalement transférés ou déportés sur son territoire ou dans les zones temporairement contrôlées/occupées par elle, et l'adoption en février 2024 d'une enquête visant à recueillir des informations sur les mécanismes de collecte de données sur l'exploitation et les abus sexuels concernant les enfants.
34. En ce qui concerne les activités de coopération, le Bureau de la RSSG a poursuivi ses travaux sur les orientations pratiques relatives à l'identification et à l'orientation des personnes vulnérables dans le contexte des migrations. Sur la base d'une étude sur les politiques et outils existants pour l'identification et l'orientation des personnes vulnérables dans le contexte de la migration et de l'asile, préparée en décembre 2022, il a été décidé de commander une cartographie des instruments du Conseil de l'Europe et des orientations existantes au niveau national et international concernant la vulnérabilité. Sur cette base, les cours HELP existants consacrés à la migration et aux réfugié·es ou les modules qui s'y rapportent et qui sont pertinents pour la vulnérabilité pourraient être davantage promus et mis à jour si nécessaire (par exemple, le cours HELP sur les enfants réfugiés et migrants, sur les déplacements internes, sur la directive relative à la protection temporaire ou sur les personnes LGBTI dans les procédures d'asile).
35. Les projets de coopération en cours de la division de l'égalité des sexes en Arménie, en Ukraine et en République de Moldova, qui se concentrent sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes, comportent des volets axés sur les besoins des femmes et des filles demandeuses d'asile et réfugiées.
36. Depuis 2023, le projet du Conseil de l'Europe « Lutte contre la violence à l'égard des femmes en Ukraine (COVAW-II) » s'est concentré, entre autres, sur le renforcement des capacités et la formation des professionnel·les de la santé mentale et de l'intervention d'urgence, sur la base d'un manuel 2022 sur la réponse aux violences sexuelles liées aux conflits en Ukraine<sup>5</sup>. La RSSG a procédé à un échange d'informations avec l'équipe de terrain de la COVAW-II lors de sa visite en Ukraine en octobre 2023. En coopération avec les ONG ukrainiennes, y compris celles qui travaillent aux frontières, le projet développe un outil pratique pour soutenir la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2022)17 du Comité des Ministres aux États membres sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile.

---

<sup>5</sup> Lien vers "[Working with victims of sexual violence during armed conflict: A manual for Ukrainian mental health and emergency response professionals](#)" (disponible en anglais et en ukrainien).

37. Le projet du Conseil de l'Europe « Soutenir la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul en République de Moldova » a achevé une étude sur la protection internationale contre la violence à l'égard des femmes pour les femmes et les filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile. Ses recommandations seront discutées avec le groupe de travail gouvernemental en République de Moldova en charge de l'ensemble de modifications aux lois sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.
38. Le projet « Mettre fin à la violence à l'égard des femmes et promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes en Arménie » de janvier 2024 a intégré une nouvelle composante visant à aider les autorités arméniennes à renforcer les stratégies et les politiques répondant aux besoins des femmes et des filles réfugiées, à les sensibiliser et à soutenir leur intégration et leur autonomisation<sup>6</sup>.

### 1.2 Améliorer les services d'assistance spécifique, de protection et de soutien

39. Le Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) procède à une évaluation de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2019)11 du Comité des Ministres aux États membres sur un régime de tutelle efficace pour les enfants non accompagnés et les enfants séparés dans le contexte de la migration et de son exposé des motifs. Sur la base des informations reçues en 2023 à partir d'un questionnaire distribué aux États membres, un rapport préliminaire a été préparé, partagé pour consultation avec les partenaires concernés en interne et en externe et, après discussion au sein de la 9<sup>e</sup> réunion plénière du CDENF, sera adopté dans le courant de l'année 2024. En outre, dans le cadre de cet examen de la mise en œuvre, des consultations d'enfants ont été menées à Chypre et au Portugal afin de recueillir les points de vue des jeunes ayant bénéficié de mesures de tutelle pendant leur enfance, sur la base de la mise en œuvre effective de la recommandation. Le rapport sur ces consultations sera annexé au rapport global sur la mise en œuvre de la recommandation.
40. Lors de sa 100<sup>e</sup> réunion plénière en juin 2023, le Comité européen de coopération juridique (CDCJ) a adopté un guide pour les praticiens sur la rétention administrative des migrants et des demandeurs d'asile qui vise à promouvoir l'application des normes internationales et européennes existantes dans ce domaine. Le guide a été traduit en grec et, dans le cadre du projet « Renforcer la protection des droits humains dans le contexte de la migration en Türkiye » (2023-2025), en turc. Des traductions supplémentaires en italien, en espagnol et en arabe sont envisagées, sous réserve des fonds disponibles. Le guide sera présenté aux mécanismes nationaux de prévention (MNP) lors d'un atelier du Forum européen des MNP en juin 2024. Par la suite, il est prévu de compléter le Guide par une liste de vérification supplémentaire pour les MNP, similaire à celles existantes pour les avocats et les médecins.

---

<sup>6</sup> Elle s'inscrivait dans le cadre du lancement officiel du train de mesures du Conseil de l'Europe en faveur des réfugiés en avril 2024 à Erevan (point 4.1).

41. En ce qui concerne les activités de coopération, la division des programmes de coopération de la DGI a organisé et contribué à diverses activités de renforcement des capacités et de sensibilisation sur les alternatives à la détention des migrants/migrantes dans différents États membres. En particulier, la deuxième phase du projet « Renforcer la protection des droits humains dans le contexte de la migration en Türkiye » a commencé en janvier 2023, se concentrant sur le soutien aux autorités de Türkiye pour améliorer les conditions de détention et s'assurer que des garanties procédurales appropriées sont en place conformément aux normes européennes et internationales dans le contexte de la migration. Une attention particulière est accordée au renforcement des garanties pour l'identification, la protection et l'orientation des personnes en situation de vulnérabilité. Le projet est financé dans le cadre de la troisième phase du programme conjoint de l'UE et du Conseil de l'Europe intitulé « Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Türkiye ».

1.3 Améliorer l'accès aux soins de santé et la participation à la réduction des risques de catastrophes et aux mesures d'urgence

42. En janvier 2023, le Comité directeur pour les droits humains dans les domaines de la biomédecine et de la santé (CDBIO) a officiellement lancé un nouveau Guide sur la littératie en santé, qui contribue à l'instauration d'un climat de confiance et à l'accès équitable aux soins de santé. Le guide a été rédigé avec la participation du Bureau de la RSSG. Il a pour but d'aider les décideurs/décideuses, les professionnel·les de la santé et les prestataires de soins à identifier les besoins des personnes en matière d'accès aux soins et à assumer les responsabilités correspondantes en matière de soins de santé, de prévention des maladies et de promotion de la santé.
43. Le 1<sup>er</sup> février 2023, le Comité des Ministres a adopté une Recommandation CM/Rec(2023)1 aux États membres sur l'accès équitable aux médicaments et aux équipements médicaux dans une situation de pénurie afin de promouvoir cette équité dans les 46 États membres du Conseil de l'Europe et de sauvegarder les droits fondamentaux des personnes atteintes d'affections graves ou mettant leur vie en danger. En outre, en mars 2023, les travaux sur l'accès équitable aux traitements innovants ont commencé après l'adoption de la Recommandation CM/Rec(2023)1. Un livre blanc sur l'accès équitable et opportun aux traitements et technologies innovants dans les systèmes de santé est en cours d'élaboration par le groupe de rédaction, dont les grandes lignes seront présentées et discutées avec le CDBIO en juin 2024. La publication du livre blanc est prévue pour novembre 2024.

Pilier 2 - Garantir l'accès au droit et à la justice (droits humains et État de droit)

44. Des mesures spécifiques ont été mises en œuvre pour renforcer les garanties procédurales spéciales et les services de soutien, permettant aux groupes vulnérables tels que les enfants, les femmes et d'autres personnes ayant des besoins spécifiques de participer effectivement au système judiciaire et de s'y engager. Les actions se sont concentrées sur la clarification des normes et l'échange de bonnes pratiques en matière de prévention des mauvais traitements et de la violence. Elles ont également mis l'accent sur la mise en œuvre d'une justice adaptée aux enfants dans les domaines du droit administratif et du droit des migrations.

### 2.1 Renforcer les procédures et améliorer la prise de décision

45. Le Comité de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (Convention 108) a adopté lors de sa 43<sup>e</sup> réunion plénière les lignes directrices sur l'identité nationale numérique et les a publiées sous la forme d'une brochure en février 2023. L'élaboration d'un document normatif sur la protection des données dans le contexte des migrations intra et extra-européennes, qui contribue directement à l'activité du plan d'action, est également envisagée dans le cadre de son programme de travail pour 2022-2025, dont le Comité décidera du début à un stade ultérieur.
46. Les activités menées dans le cadre du Plan d'action ont contribué aux engagements 1 et 2 du Conseil de l'Europe dans le cadre du Plan d'action mondial pour mettre fin à l'apatridie 2014-2024. En outre, lors de la conférence « Combattre l'apatridie en Europe : combler les lacunes en matière de protection et réaliser le droit de chacun à une nationalité » en juin 2023 à Madrid, la RSSG a donné un aperçu détaillé des normes et activités du Conseil de l'Europe en matière d'apatridie, en particulier de la Convention européenne sur la nationalité.
47. La nécessité de lutter contre la traite et le trafic de migrant·es tout en continuant à protéger les victimes et à respecter les droits humains des migrant·es et des réfugié·es a été soulignée par le 4<sup>e</sup> Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe à Reykjavík (16-17 mai 2023), travaux actuellement menés par le CDPC. Afin de favoriser la coopération internationale, le Bureau de la RSSG et le Secrétariat du CDPC ont organisé en octobre 2023 une réunion d'information destinée aux représentations permanentes des États membres du Conseil de l'Europe, axée sur le cadre international actuel de lutte contre le trafic de migrant·es, afin de dresser un tableau complet de l'action régionale et internationale dans ce domaine, avec des présentations faites par des représentant·es de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, de la Commission européenne, d'Eurojust et du Parquet européen. Les délégations du Conseil de l'Europe ont également eu l'occasion de mieux évaluer l'efficacité des instruments juridiques et des mécanismes de coopération existants, ainsi que la nécessité de prendre de nouvelles mesures.

### 2.2 Donner aux personnes vulnérables les moyens d'exercer leurs droits

48. Pour soutenir la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2019)4 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux États membres sur l'aide aux jeunes réfugiés en transition vers l'âge adulte, un guide adapté pour les jeunes intitulé « Atteindre l'âge de 18 ans en toute confiance » a été officiellement lancé en avril 2023 sous la présidence islandaise du Comité des Ministres.
49. En outre, le Conseil de l'Europe a coordonné le projet multilatéral « Assurer l'avenir, partager les bonnes pratiques : la transition des enfants migrants vers l'âge adulte », qui visait à favoriser des améliorations à long terme de la qualité de l'aide apportée aux enfants migrants non accompagnés pendant leur transition vers l'âge adulte, et qui a été mis en œuvre en Grèce, aux Pays-Bas et en Espagne. Le projet a été financé par le Fonds Asile, Migration et Intégration (AMIF) de l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et a été mis en œuvre par la Division de la coopération de la DGI. Le projet s'est achevé en juin 2023 et a conduit, entre autres, à l'élaboration de six outils pratiques pour soutenir les enfants réfugiés et migrants non accompagnés dans leur transition vers l'âge adulte (un recueil de bonnes pratiques, une feuille de route, deux vidéos - une de Grèce et une d'Espagne, une boîte à outils, un cours de formation en ligne HELP (voir le point 3.1)). Les outils ont acquis une forte dimension européenne dans le cadre du projet et peuvent être utilisés pour renforcer les capacités de différent·es professionnel·les dans toute l'Europe.

50. Il est important de souligner que la mise en œuvre de ce projet a impliqué plusieurs États membres dans ses activités, apportant de nouvelles perspectives et expériences et favorisant un dialogue à l'échelle européenne sur le sujet ; a donné la parole aux jeunes migrants et réfugiés dans toutes ses activités, garantissant ainsi une approche participative tout en défendant le droit de ces jeunes à exprimer leurs opinions dans toutes les actions les concernant ; et a impliqué un certain nombre de services pertinents de l'Organisation (département de la jeunesse, département de l'éducation et programme HELP), démontrant des efforts collectifs dans le traitement de questions d'intérêt commun.
51. Le Bureau de la RSSG a également participé activement à l'élaboration d'un cours HELP sur les personnes LGBTI dans la procédure d'asile (voir point 3.1).

### Pilier 3 - Encourager la participation démocratique et renforcer l'inclusion (droits humains et démocratie)

52. Les États membres ont été aidés à renforcer la résilience des communautés locales face aux défis de la migration en adhérant aux obligations en matière de droits humains et en défendant les principes de non-discrimination, d'égalité et de participation démocratique. Les activités ont porté sur des questions liées à l'inclusion sociale dans l'éducation, à l'instauration de la confiance dans les communautés locales et à la modification des récits sur la migration. Les capacités des professionnels du droit ont été renforcées grâce à des modules de formation HELP spécialement conçus sur les migrations et l'asile. Les services de lutte contre la discrimination, de la jeunesse et de l'éducation ont soutenu l'inclusion sociale et promu la cohésion communautaire par la mise en œuvre d'initiatives sur mesure.

#### 3.1 Promouvoir la non-discrimination et la diversité

53. Au cours de la période considérée, quatre nouveaux cours en ligne HELP liés à la migration ont été élaborés, à savoir sur la transition des enfants migrants et réfugiés vers l'âge adulte, sur les personnes LGBTI dans la procédure d'asile, sur le droit humanitaire international et les droits humains, et sur la protection temporaire dans l'Union européenne. Ce dernier cours a été développé avec l'accord de la DG Justice de l'UE, de la DG HOME et de l'Agence européenne pour l'asile, conformément au Plan d'action pour l'Ukraine « Résilience, redressement et reconstruction » (2023-2026). Ces cours visaient à renforcer la capacité des professionnel·les du droit à appliquer de manière cohérente et efficace les normes européennes et internationales relatives aux personnes vulnérables dans le contexte de la migration et de l'asile. Au cours de la période de référence, 10 lancements ont été organisés pour 407 professionnel·les du droit sur divers cours HELP faisant partie de l'ensemble Asile/Migration (avec un financement assuré par plusieurs projets du Conseil de l'Europe ou par le budget ordinaire).
54. Des ressources ont été allouées à la traduction en 10 langues du module de formation HELP sur les personnes LGBTI dans le cadre de la procédure d'asile, qui sera réalisée au cours de la prochaine période.

55. Le département de l'éducation, dans le cadre de son projet TOOLKID sur le renforcement de la capacité des systèmes éducatifs à faciliter l'intégration des enfants issus de l'immigration, a développé de nouvelles ressources qui répondent aux besoins des adultes et des enfants issus de l'immigration et des réfugié·es. En mars 2024, la boîte à outils sur le Soutien linguistique aux migrants (SLM) 2024<sup>7</sup> a été lancée lors d'un webinaire suivi par plus de 400 participants. La boîte à outils, qui comprend un ensemble de 80 ressources, a été créée pour guider les éducateurs/éducatrices qui apportent un soutien linguistique aux migrant·es adultes et aux enfants migrants dans un large éventail de contextes. Il répond aussi aux besoins des bénévoles de la communauté, souvent non formé·es à l'enseignement des langues, qui travaillent dans les centres d'accueil des réfugié·es ou aux côtés des enseignant·es. De nombreux outils ont fait l'objet d'une initiative pilote complète à l'automne 2023. Un groupe international d'expert·es les a évalués et a fourni un retour d'information. Une centaine d'enseignant·es italien·nes ont été invité·es à tester les outils avec des apprenant·es migrant·es dans leurs classes et à donner leur avis sur l'expérience.
56. Un guide concis à l'intention des éducateurs/éducatrices, des bénévoles et des formateurs/formatrices pour l'utilisation de la boîte à outils SLM 2024 a été publié, fournissant un soutien de supervision aux organisateurs/organisatrices de formations ciblées, soulignant la portée potentielle et offrant des exemples pratiques d'utilisation dans le cadre de la formation et de l'apprentissage professionnel. Dans le cadre du projet, le guide et les 80 outils ont également été traduits en turc. Les partenaires italien·nes, portugais·es et grecs/grecques ont exprimé leur intérêt pour la traduction de ces ressources dans leurs langues respectives.
57. La participation des jeunes réfugié·es au travail de jeunesse a été soutenue par la coopération avec le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe ; la RSSG est intervenue lors de la session d'étude organisée par le réseau dirigé par des réfugié·es « Voix des Jeunes Réfugiés en Europe » en novembre 2023 à Strasbourg.
58. La Charte européenne du sport est la pierre angulaire du travail de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES), qui applique une approche de diligence raisonnable en matière de droits humains dans le sport et une politique de tolérance zéro à l'égard de la violence et de toutes les formes de discrimination, en accordant une attention particulière aux individus et aux groupes en situation de vulnérabilité, tels que les enfants, les migrant·es et les personnes handicapées. La conférence biennale sur la diversité a été organisée en novembre 2023 par l'APES en étroite collaboration avec la RSSG, et en coopération avec le ministère des Affaires étrangères, de l'Éducation et du Sport de la Principauté du Liechtenstein dans le cadre de la présidence liechtensteinoise du Comité des Ministres. Le thème de la conférence était l'inclusion des enfants migrants et réfugiés dans et par le sport, ce qui est très pertinent dans le contexte géopolitique actuel. La conférence a rassemblé des participant·es des autorités publiques, des ONG, des fédérations sportives, des expert·es nationaux/nationales et internationaux/internationales, ainsi que de jeunes migrants, qui ont partagé leurs histoires marquantes. Les participant·es ont discuté de la situation actuelle et de la manière dont le Conseil de l'Europe peut jouer un rôle significatif dans l'inclusion des enfants migrants et réfugiés dans et par le sport. Les résultats de la conférence comprendront une mise à jour et une modification de la plateforme d'intégration des migrants dans le sport, un manuel et un webinaire sur l'inclusion des enfants migrants et réfugiés dans et par le sport.

---

<sup>7</sup> Version anglaise : Language Support for Migrants (LSM) Toolkit 2024, les versions français, italien et turc sont en cours.

### 3.2 Promouvoir la participation démocratique et l'inclusion

59. Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2022)10 du Comité des Ministres aux États membres sur des politiques et une gouvernance multiniveaux pour l'intégration interculturelle à Chypre, en Finlande et en Italie grâce à des projets de coopération financés par la direction générale de l'appui à la réforme structurelle de la Commission européenne (DG REFORM).
60. En ce qui concerne les activités de coopération, la Division des programmes d'inclusion et de lutte contre la discrimination a achevé en juin 2023 un projet conjoint de deux ans intitulé « Construire des structures pour l'intégration interculturelle à Chypre », mis en œuvre en coopération avec la DG REFORM en partenariat avec le service de l'état civil et des migrations du ministère de l'Intérieur de la République de Chypre. Depuis octobre 2023, un projet de suivi de 14 mois est mis en œuvre par les partenaires, visant à améliorer et à renforcer les réalisations précédentes, à soutenir les réseaux interculturels régionaux, à fournir des recommandations sur leur durabilité, ainsi qu'à soutenir Chypre dans la mise en place d'une nouvelle autorité nationale pour coordonner la gouvernance à plusieurs niveaux de la politique d'intégration et la préparation de la stratégie nationale d'intégration. Le projet applique les outils conceptuels, analytiques et politiques du programme des cités interculturelles (CCI) pour relever les défis de l'intégration des migrant·es, liés à l'instauration de la confiance, à la promotion de la cohésion communautaire et à la gestion de la diversité en tant que ressource.
61. En Finlande, un projet commun est mis en œuvre sur le thème « Construire une approche d'intégration inclusive en Finlande » en coopération avec la DG REFORM, en partenariat avec le ministère finlandais de la justice, et vise à contribuer à la réforme en cours de l'intégration et de l'inclusion des migrant·es en Finlande, en coopérant avec six municipalités finlandaises pour promouvoir le développement et la mise en œuvre de stratégies et de politiques locales d'intégration interculturelle par le biais d'approches coordonnées à plusieurs niveaux et avec plusieurs parties prenantes.
62. En Italie, un projet commun est mis en œuvre sur le renforcement de la coordination politique multiniveaux pour l'intégration en Italie, en coopération avec la DG REFORM et en partenariat avec le ministère italien du travail et des politiques sociales, afin d'aider le ministère à améliorer la coordination à plusieurs niveaux et entre plusieurs parties prenantes des politiques d'intégration des migrant·es.
63. En outre, en 2023, une initiative inter-agences a été lancée entre le Conseil de l'Europe, le BIDDH, le HCR et l'OCDE pour offrir des cours de formation aux fonctionnaires municipaux/municipales polonais·es afin de les doter des aptitudes et des compétences nécessaires à l'accueil et à l'intégration interculturelle des migrant·es et des réfugié·es en Pologne, en particulier des personnes fuyant l'Ukraine. En juin 2023, le programme des cités interculturelles a organisé un premier cours de formation sur les compétences interculturelles dans le cadre de cette initiative, avec le soutien de la RSSG.

64. Depuis le début de sa mise en œuvre par le Conseil de l'Europe en 2017, le Passeport européen des qualifications des réfugiés (EQPR) multilatéral visant à faciliter l'intégration éducative et professionnelle des réfugié·es en Europe a fait l'objet d'une reconnaissance croissante et a été régulièrement accepté par les autorités et les établissements d'enseignement supérieur. Cet outil aide les États membres à relever les défis posés par la crise des réfugié·es, en renforçant les capacités pour une réponse durable aux situations de crise. Actuellement, 22 États membres ont adhéré à l'EQPR et plus de 940 passeports ont été délivrés<sup>8</sup>. Cela démontre que l'EQPR est de plus en plus reconnu comme un outil essentiel pour l'intégration des réfugié·es. Le projet conjoint de l'UE et du Conseil de l'Europe « Soutenir un mécanisme national efficace de reconnaissance des qualifications des réfugiés en Italie », cofinancé par l'instrument de soutien technique et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe en coopération avec la DG REFORM, renforce encore l'utilisation de cet instrument au niveau national.
65. L'EQPR a été mis en avant lors de différentes réunions, renforçant ainsi les synergies avec d'autres secteurs du Conseil de l'Europe, tels que le service de la jeunesse et le bureau du/de la RSSG.
66. Lors de sa session plénière de mars 2024, le Comité directeur de l'Éducation a discuté de l'élaboration d'un projet de recommandation du Comité des Ministres sur la valorisation des compétences académiques et professionnelles des réfugié·es en Europe, accompagné de lignes directrices politiques. L'adoption de ce nouveau document politique soutiendra la mise en œuvre de l'EQPR et pourrait conduire à une augmentation du nombre d'États membres utilisant cet instrument important, ainsi qu'à une mise en œuvre plus large<sup>9</sup>.
67. En outre, l'EQPR peut servir à soutenir la mise en œuvre de la Convention mondiale de l'UNESCO sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur.

#### Pilier 4 - Renforcer la coopération entre les autorités responsables de la migration et de l'asile dans les États membres du Conseil de l'Europe (soutien transversal)

68. Le Réseau de correspondants sur les migrations du Conseil de l'Europe est resté essentiel pour faciliter la coopération et le dialogue entre les autorités chargées des migrations et de l'asile dans les États membres du Conseil de l'Europe. Tout au long de la période couverte par le rapport, la participation continue des 46 États membres au réseau a renforcé la coopération interinstitutionnelle, favorisant l'échange de bonnes pratiques et d'enseignements entre ses membres sur la protection des droits humains des migrant·es et des réfugié·es. L'engagement accru des États membres a été particulièrement remarquable lors de l'organisation des missions d'information et des discussions thématiques. Cela a permis de renforcer la coopération entre organismes et de favoriser l'échange de bonnes pratiques et d'enseignements tirés entre les membres du Réseau.

---

<sup>8</sup> À la fin de l'année 2023, 1101 candidat·es avaient été interviewé·es (dont 707 en ligne). En conséquence, 943 EQPR avaient été délivrés (614 attribués à la suite des entretiens en ligne). Sur les 943 titulaires d'une EQPR, 571 sont des hommes et 372 des femmes.

<sup>9</sup> Dans sa Résolution 2522 (2023)<sup>1</sup> « La crise humanitaire émergente pour l'Afghanistan et les réfugiés afghans », l'APCE encourage tous les États membres à reconnaître l'EQPR comme une évaluation valable des qualifications des titulaires pour l'accès à l'enseignement supérieur en Europe, même dans les pays qui ne sont pas partenaires du projet et à promouvoir largement sa mise en œuvre (Résolution 2502 (2023)<sup>1</sup> « Intégration des migrants et des réfugiés: des avantages pour toutes les parties prenantes »).

#### 4.1 Promouvoir la coopération entre organismes

69. Au cours de la période considérée, deux réunions du Réseau de correspondants sur les migrations ont été organisées, en juin et en décembre 2023. Les réunions du Réseau garantissent que les activités du Conseil de l'Europe dans le domaine des migrations, ainsi que le Plan d'action, sont adaptés de manière appropriée pour répondre aux besoins des États membres. Les normes et pratiques existantes sont promues par le biais des travaux du Réseau.
70. Au cours de la période considérée, deux missions d'information ont eu lieu, à savoir en Hongrie du 20 au 23 mars 2023 et en Bulgarie du 11 au 14 septembre 2023. Ces missions d'information ont permis à la RSSG d'évaluer personnellement la situation sur le terrain et de formuler des recommandations et des mesures de suivi alignées sur le Plan d'action du Conseil de l'Europe et sur l'expertise axée sur les personnes en situation de vulnérabilité. La communication avec les Représentations permanentes et le Réseau de correspondants sur les migrations s'est avérée déterminante pour l'organisation de ces missions et la conduite des activités de suivi associées.
71. Deux visites en Arménie ont eu lieu en vue de préparer une réponse globale à l'afflux de réfugié·es dans le pays. En octobre 2023, à Erevan, la RSSG a organisé des réunions avec les autorités nationales compétentes, les partenaires internationaux et les ONG afin de discuter des difficultés rencontrées pour accueillir plus de 100 000 personnes en provenance de la région du Karabakh, dont 30 000 enfants. Des domaines spécifiques ont été identifiés pour le soutien qui sont inclus dans le plan d'action et dans le Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Arménie (2023-2026). En avril 2024, à Erevan, le lancement d'un programme de réponse global de 2,8 millions d'euros pour faire face à l'afflux de réfugiés en Arménie a été annoncé. Ce programme vise à protéger les droits humains des réfugié·es, la résilience des communautés locales, les droits sociaux, les enfants et les femmes, et à soutenir les institutions de défense des droits humains. Il comprend le lancement de quatre nouvelles initiatives et l'intégration de composantes supplémentaires dans deux projets en cours. Les nouveaux projets lancés sont intitulés « Renforcer les garanties en matière de droits humains », « Renforcer les droits sociaux », « Protéger les droits de l'enfant » et « Soutenir les communautés d'accueil ». Les deux projets en cours qui ont reçu des composantes supplémentaires sont intitulés « Promouvoir l'égalité des sexes et mettre fin à la violence à l'égard des femmes » et « Protection des droits humains en biomédecine ».
72. En octobre 2023, la RSSG s'est rendue à Kiev, en Ukraine, où des réunions ont eu lieu avec la Commissaire du gouvernement pour la politique d'égalité des sexes, d'autres fonctionnaires et les représentants des ONG concernées, au cours desquelles la RSSG a partagé les conclusions des rapports de missions d'information, évaluant la situation des personnes forcées de quitter l'Ukraine en raison de l'agression à grande échelle de la Fédération de Russie en cours. Les réunions se sont concentrées sur trois domaines principaux : a) évaluer la situation des personnes fuyant l'Ukraine et discuter des possibilités de renforcer leur protection ; b) explorer les moyens de faciliter la communication entre les autorités ukrainiennes et les personnes qui ont fui le pays ; c) explorer les possibilités d'apporter l'expertise du Conseil de l'Europe à un centre d'aide aux survivant·es en République tchèque, basé sur le modèle existant en Ukraine qui fournit une assistance sociale, psychologique et juridique aux personnes touchées par la guerre.

73. En novembre 2023, dans le cadre du suivi des recommandations du rapport de la mission d'information de la RSSG en Roumanie, une formation de deux jours pour les professionnels, intitulée « Soutien psychologique aux réfugiés : renforcement des capacités professionnelles » a été organisée à Bucarest en coopération avec la Direction des affaires politiques et des relations extérieures et le gouvernement roumain.
74. Enfin, la RSSG a participé à plusieurs événements de haut niveau, tels que : la conférence « Addressing statelessness in Europe: closing protection gaps and realising everyone's right to a nationality » (Combattre l'apatridie en Europe : combler les lacunes en matière de protection et réaliser le droit de chacun à une nationalité) à Madrid en novembre 2023 ; la 67<sup>e</sup> Commission de la condition de la femme (CSW), en tant qu'une des panélistes d'un événement parallèle intitulé : « Responding to Regional and Global Challenges : Protecting the Rights of Migrant, Refugee and Asylum-seeking Women and Girls » (Répondre aux défis régionaux et mondiaux : protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile) au siège des Nations Unies à New York en mars 2023 ; la RSSG a pris la parole lors des réunions du Comité des migrations de l'APCE, des sessions plénières du CDENF et de l'ECRI, qui ont été l'occasion de présenter les travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine des migrations et de l'asile et de renforcer la coopération et l'échange d'informations avec les parties prenantes concernées dans les États membres.

#### 4.2 Encourager les échanges entre pairs

75. Lors de sa réunion de juin 2023, le Réseau de correspondants sur les migrations a procédé à un échange de vues sur la notion de pays tiers sûrs pour les demandeurs /demandeuses d'asile, sur la base de la présentation de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, qui a contribué à la réponse à la Résolution et à la Recommandation 2238 (2022) de l'APCE.

## **4. Activités supplémentaires**

76. Ce chapitre donne un aperçu des activités supplémentaires qui ont été menées au cours de la période couverte par le rapport. Ces activités ne sont pas directement mentionnées dans le plan d'action, mais elles soutiennent l'objectif général et les piliers respectifs du Plan d'action et complètent sa mise en œuvre. La plupart des activités énumérées sont principalement axées sur le soutien aux États membres dans la défense des droits humains des personnes vulnérables fuyant l'Ukraine, mais elles sont également applicables dans d'autres contextes de migration et d'asile.

#### Adaptation de la mise en œuvre du Plan d'action

77. A la suite de l'agression à grande échelle de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, un certain nombre d'actions ont été entreprises en étroite coopération avec d'autres entités concernées au sein de l'Organisation ainsi qu'avec d'autres partenaires internationaux afin de répondre aux besoins des États membres. Des réunions ont été organisées avec les institutions de l'UE et les organisations internationales concernées, ainsi qu'avec les États membres par l'intermédiaire du Réseau de correspondants sur les migrations. À la suite des consultations et des visites d'information, le Plan d'action a été adapté sous la forme d'un « paquet de soutien » qui peut offrir un soutien sur mesure aux États membres en fonction de leurs besoins. Plusieurs activités ont été menées pour donner suite aux recommandations figurant dans les rapports des missions d'information de la RSSG.

Protection des femmes et des enfants en situation de vulnérabilité

78. Soutenir les autorités tchèques dans le renforcement de la protection des personnes fuyant l'Ukraine, en particulier les femmes et les enfants en situation de vulnérabilité, a été le principal sujet d'une table ronde co-organisée en janvier 2023 par la RSSG et les bureaux du HCR à Prague et à Strasbourg, dans le cadre du suivi de la mission d'information en République tchèque. Elle a également permis de présenter la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et les normes du Conseil de l'Europe sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile, en particulier la protection contre la violence et la traite des êtres humains.
79. Dans le cadre du suivi des recommandations du rapport de la mission d'information de la RSSG en Roumanie, une table ronde sur le renforcement de la protection des enfants et des victimes de violence fondée sur le genre dans le cadre des flux de réfugiés en Roumanie, a été coorganisée avec le HCR en novembre 2023 à Bucarest. Les discussions ont porté sur le renforcement de la protection des réfugié·es, en particulier des femmes et des enfants en situation de vulnérabilité.
80. Le GREVIO a publié des rapports d'évaluation de référence concernant la Grèce, le Liechtenstein, l'Irlande et la République de Moldova et a effectué des visites d'évaluation en Albanie, en Autriche, au Danemark et à Monaco dans le cadre du premier cycle d'évaluation thématique, en mettant l'accent sur la situation des femmes ukrainiennes ayant fui vers d'autres États membres de la Convention d'Istanbul, qui est entrée en vigueur à l'égard de l'UE le 1<sup>er</sup> octobre 2023. Une évaluation de la situation de l'UE, y compris sur les questions liées à l'asile et à la migration, sera effectuée.
81. Le Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) a lancé en juin 2023 son 4<sup>e</sup> cycle d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains. Ce cycle se concentre sur les vulnérabilités liées à la traite des êtres humains et sur les mesures prises par les États parties pour les prévenir, détecter et soutenir les victimes vulnérables et punir les délinquant·es. En avril 2024, le GRETA a publié son 13<sup>e</sup> rapport annuel général pour 2023, soulignant les principales réalisations en 2023, notamment la publication de 11 nouveaux rapports d'évaluation par pays (concernant l'Azerbaïdjan, l'Estonie, la Grèce, l'Islande, les Pays-Bas, la Macédoine du Nord, la Pologne, la Serbie, la Slovénie, l'Espagne et la Suède)<sup>10</sup>. Au cours de la période de référence, le GRETA a également publié plusieurs rapports contenant des recommandations pertinentes sur la Grèce, l'Espagne, la Hongrie, la Lituanie et l'Italie.
82. En outre, le Secrétariat du GRETA travaille sur une checklist spécifique pour mesurer la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2022)21 sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail, la traite des êtres humains à des fins d'exploitation du travail étant en augmentation en Europe, affectant un nombre croissant de femmes, d'hommes et d'enfants. Cette recommandation est également très pertinente dans le contexte de la prévention de la traite et de l'exploitation des réfugié·es ukrainien·es.

---

<sup>10</sup> Le rapport annuel 2023 du GRETA prend en compte les conclusions du troisième cycle d'évaluation du GRETA sur l'accès des victimes de la traite à la justice et à des recours effectifs, qui est essentiel pour la réhabilitation des victimes et le rétablissement de leurs droits et reflète une approche de la lutte contre la traite des êtres humains centrée sur les victimes et fondée sur les droits humains.

83. Le Comité européen des droits sociaux (CEDS) a publié en mars 2024 ses conclusions sur les enfants, la famille et les migrants ainsi que ses Constats 2023 concernant la conformité des États avec les articles de la Charte sociale européenne relatifs aux enfants, à la famille et aux migrant-es, y compris l'article 19 de la Charte concernant le droit des travailleurs/travailleuses migrant-es et de leurs familles à une protection sociale, juridique et économique.

*Renforcer la protection des droits humains des réfugiés et des migrants*

84. Un séminaire conjoint a été organisé à Bratislava en juin 2023 par le projet du Conseil de l'Europe « HELP (Human Rights Education for Legal Professionals) pour l'Ukraine, y compris en temps de guerre », la Commission européenne et le HCR pour les avocats européens sur les pratiques juridiques européennes en matière d'asile/migration afin d'aider les personnes fuyant les conséquences de l'agression à grande échelle de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Le séminaire s'est tenu à l'invitation et en coopération avec le Barreau slovaque et a fourni des informations utiles et pratiques aux avocats de l'UE et de l'Ukraine qui aident les personnes fuyant la guerre en Ukraine. Dans le même cadre, en avril 2024, un séminaire conjoint UE-Conseil de l'Europe pour les avocats européens sur la protection temporaire dans l'Union européenne s'est tenu à Bruxelles et en ligne, en coopération avec les barreaux francophone et germanophone de Belgique. Il était ouvert aux avocats européens et couvrait les aspects liés à la directive sur la protection temporaire couvrant les personnes fuyant la guerre en Ukraine. Un nouveau cours HELP sur la protection temporaire dans l'Union européenne a également été présenté.
85. La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) a publié en mars 2024 une fiche thématique sur l'intégration et l'inclusion des migrants qui donne un aperçu des recommandations les plus importantes de l'ECRI formulées dans ses rapports par pays des cinquième et sixième cycles depuis 2012 et qui vise à aider les États membres à concevoir leurs politiques d'intégration et d'inclusion et à les mettre en œuvre efficacement afin de garantir que les migrant-es puissent contribuer pleinement aux réalités sociales de leurs sociétés d'accueil et s'y épanouir. En septembre 2023, l'ECRI a publié une Recommandation de politique générale sur la prévention et la lutte contre l'intolérance et la discrimination envers les personnes LGBTI, qui comprend des sections spécifiques détaillant les droits des personnes LGBTI au cours des procédures d'asile et les mesures spéciales qui peuvent être demandées par les demandeurs/demandeuses appartenant à cette communauté. En outre, les rapports de l'ECRI sur l'Arménie, l'Azerbaïdjan, Chypre, la Géorgie, la Hongrie, l'Islande, la Pologne, le Luxembourg, le Liechtenstein et la Macédoine du Nord contiennent tous des sections relatives à l'intégration et à l'inclusion des migrant-es (y compris - le cas échéant - la situation des personnes déplacées d'Ukraine à la suite de l'agression à grande échelle de la Fédération de Russie).

Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

86. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a apporté une contribution précieuse sous la forme de rapports, de résolutions et de discussions sur divers sujets liés aux migrations. Ces thèmes incluent, sans s'y limiter, La solidarité européenne dans le contexte de l'asile et de la protection internationale ; Déportations et transferts forcés d'enfants et d'autres civils ukrainiens vers la Fédération de Russie ou les territoires ukrainiens temporairement occupés : créer les conditions de leur retour en toute sécurité, mettre fin à ces crimes et sanctionner leurs auteurs ; Relever les défis spécifiques auxquels sont confrontés les Bélarussiens en exil, L'intégration des migrants et des réfugiés : des avantages pour toutes les parties prenantes ; L'inclusion sociale des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées internes par le biais du sport ; Assurer un accès libre et sûr par le corridor de Latchine ; Situation humanitaire dans le Haut-Karabakh ; et Le thème de la migration et de l'asile en campagne électorale et les conséquences sur l'accueil des migrants et leurs droits. La résolution 2536(2024) a été adoptée sur Les situations de travail précaire et irrégulier des travailleurs saisonniers et domestiques migrants.

Congrès des pouvoirs régionaux et locaux

87. Un projet à part entière sur le renforcement de la résilience des autorités locales et régionales confrontées aux défis de la migration est mis en œuvre dans le but de soutenir les autorités locales et régionales et leurs associations nationales en Pologne, en Roumanie et en République de Moldova, pays voisins de l'Ukraine qui ont connu les flux migratoires les plus importants, dans la défense des droits des migrant-es, en particulier ceux des femmes et des enfants, la fourniture de services inclusifs et la promotion de leur intégration dans les communautés locales en se conformant aux obligations en matière de droits humains et en garantissant le respect des principes de non-discrimination, d'égalité et de participation démocratique. Trois rapports d'évaluation nationale de base ont été produits pour identifier les besoins et les défis des autorités locales en matière de migration et de mécanismes d'inclusion. Au cours de la période de référence, des événements nationaux ont été organisés pour permettre une coopération à plusieurs niveaux en mars 2024 en République de Moldova et en avril 2024 en Roumanie.
88. En 2023, avec l'implication directe des trois associations partenaires de collectivités locales et régionales à toutes les étapes du projet, la phase d'initiation et l'établissement de partenariats de confiance avec toutes les parties prenantes ont abouti à la signature d'un protocole d'accord quadripartite avec le Congrès.
89. La création et le lancement de la Communauté de pratique sur les migrations et les droits humains au niveau local par le Congrès a permis d'établir un espace de collaboration concernant les activités et les outils de renforcement des capacités, l'analyse des besoins et le retour d'information. Des bonnes pratiques en matière de gestion des migrations émergent des autorités locales partenaires et sont documentées en vue d'une diffusion ultérieure. En novembre 2023, la deuxième réunion de la Communauté de pratique a eu lieu à Bucarest, où les membres ont partagé leurs expériences concrètes et discuté des bonnes pratiques liées à l'élaboration de politiques inclusives, à la cartographie sociale, au dialogue interculturel et à l'intégration.

### Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB)

90. La CEB, par l'intermédiaire de son Fonds pour les migrants et les réfugiés (MRF), a continué à soutenir les États membres pour répondre aux besoins des groupes les plus vulnérables. Le MRF a reçu 39 millions d'euros de contributions de la part de 22 États membres de la CEB, ainsi que de la CEB et de la Banque européenne d'investissement. La CEB a approuvé 37 millions d'euros de subventions du MRF.
91. En 2023, l'Ukraine est devenue le 43e membre de la CEB. En juillet 2023, la première subvention pour l'Ukraine a été approuvée, un mois après que le pays soit devenu membre de la CEB<sup>11</sup>. Le Cadre stratégique 2023-2027 de la CEB définit la voie à suivre par la CEB pour lancer des activités en Ukraine, continuer à aider les migrants et leurs communautés d'accueil ainsi qu'à relever d'autres défis sociaux à travers l'Europe.
92. Depuis l'agression à grande échelle de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, la CEB a approuvé un total de 9,6 millions d'euros de subventions pour soutenir des projets liés à l'Ukraine, y compris pour les États membres voisins qui accueillent des réfugiés. Les subventions sont principalement financées par deux fonds fiduciaires de la CEB : le MRF, et le Fonds de solidarité pour l'Ukraine, créé en 2022 pour aider les Ukrainien·nes déplacé·es et soutenir la reconstruction du pays. Le Fonds de solidarité pour l'Ukraine a reçu 4 millions d'euros de contributions de la CEB, de l'Allemagne, de l'Irlande, de la Lituanie et de la République tchèque.

## **5. Coopération multilatérale**

93. Le Plan d'action renforce la coopération multilatérale sur les migrations et crée de nouvelles synergies avec des partenaires internationaux clés, en vue de contribuer à renforcer la coopération et la coordination avec les organisations internationales, mais aussi de promouvoir les relations avec les institutions nationales des droits humains, les médiateurs et la société civile.
94. Conformément à son mandat, le RSSG assure la liaison et l'échange d'informations avec les organisations internationales et les agences spécialisées concernées afin de favoriser la coopération dans le domaine des réfugiés et des migrations. Dans ce contexte, le rôle du RSSG est 1) d'expliquer les normes et obligations découlant de la Convention européenne des droits de l'homme, telles qu'interprétées par la Cour européenne des droits de l'homme, ainsi que d'autres normes du Conseil de l'Europe ; 2) d'informer de l'assistance et du soutien que le Conseil de l'Europe met à la disposition de ses États membres afin qu'ils remplissent leurs obligations en vertu de ces normes ; et 3) de travailler avec d'autres organisations internationales compétentes de manière coordonnée afin de créer des synergies.
95. Dans le cadre de la coordination et de la coopération avec les partenaires internationaux, le/la RSSG a donné la priorité à la promotion du Plan d'action et reste déterminé à favoriser les collaborations dans le but de générer des synergies et de poursuivre des projets communs dans le contexte de sa mise en œuvre et au-delà.

---

<sup>11</sup> La subvention de 2 millions d'euros accordée au Catholic Relief Services (CRS) financera les réparations des maisons endommagées par l'agression à grande échelle de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, notamment le remplacement des fenêtres et des portes, la réparation des fissures dans les murs et les toits. Plus de 500 ménages vulnérables, dont des personnes âgées, devraient bénéficier de cette aide.

### L'Union européenne et ses agences

96. Des réunions régulières ont lieu à un niveau politique élevé impliquant les interlocuteurs/interlocutrices concerné·es au niveau de la Commission européenne, du Service d'action extérieure (SEAE), du Conseil de l'UE et du Parlement européen/LIBE. Des réunions sont également organisées à un niveau plus technique avec la Direction générale des migrations et des affaires intérieures (DG HOME) de la Commission européenne. Ces échanges permettent d'informer sur les développements de part et d'autre et de présenter les normes et obligations pertinentes, ainsi que des approches renforcées et coordonnées lorsque cela est possible. Ce dialogue au niveau politique vise également à faciliter le financement de projets de renforcement des capacités liés aux migrations et aux réfugié·es dans le cadre du Plan d'action.
97. La coopération avec la FRA s'est poursuivie dans le domaine des migrations et des réfugié·es. En décembre 2023, le Conseil de l'Europe et la FRA ont publié une note conjointe intitulée « Les enfants dans la migration : Les droits fondamentaux aux frontières de l'Europe », qui décrit les normes pertinentes en matière de droits humains aux frontières de l'Europe qui s'appliquent aux enfants.
98. A la suite de sa nomination par la Secrétaire générale, le/la RSSG représente le Conseil de l'Europe au sein du nouveau Forum consultatif de l'AUEA, principal canal de coopération de l'Agence avec près de 120 organisations de la société civile et autres organismes compétents travaillant dans le domaine de l'asile au niveau local, régional, national, de l'Union européenne ou international.
99. La participation régulière du/de la RSSG représentant le Conseil de l'Europe au Forum consultatif de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes Frontex permet d'informer, d'expliquer et de rappeler les normes pertinentes du Conseil de l'Europe et les obligations des États membres qui en découlent. La participation la plus récente du Bureau du RSSG au Forum consultatif de Frontex a eu lieu à Chypre en avril 2024 et s'est concentrée sur les droits fondamentaux. L'événement a porté sur les activités actuelles de soutien de Frontex aux autorités chypriotes en matière de gestion de l'afflux migratoire.
100. En janvier 2024, le Bureau de la RSSG a organisé une visite d'étude pour les représentant·es de l'AUEA et de la FRA au Conseil de l'Europe à Strasbourg, qui comprenait des réunions avec le Bureau de la RSSG, des membres du GRETA, du CPT, de l'ECRI, du GREVIO, de HELP, du greffe de la Cour européenne des droits de l'homme, du Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, du Bureau du Commissaire aux droits de l'homme et du Secrétariat de l'Assemblée parlementaire / de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées.
101. Le RSSG a rencontré le nouveau directeur de la FRA de l'Union européenne à Vienne en avril 2024 pour discuter de la coopération du Conseil de l'Europe avec la FRA dans le domaine des migrations et des réfugié·es.
102. L'engagement permanent avec le Réseau européen des migrations contribue à un échange d'informations complet sur la manière de relever les défis migratoires dans toute l'Europe.

### Nations Unies

103. Au sein de la famille des Nations Unies, c'est avec l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) que les relations sont les plus développées, facilitées par la présence du Bureau du HCR à Strasbourg et sa présence sur le terrain dans de nombreux États membres du Conseil de l'Europe. Des événements ont été organisés conjointement dans différents États membres du Conseil de l'Europe, axés sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, les actions du Conseil de l'Europe, de l'Union européenne et du HCR en matière d'asile et de migration. Les événements conjoints et les actions ont contribué à une coopération thématique concrète, notamment sur les alternatives à la détention de migrant·es, sur l'apatridie, sur l'éducation (EQPR) et ont abouti à l'élaboration de nouveaux modules de formation fournis dans le cadre des cours en ligne gratuits HELP sur les enfants réfugiés et migrants et sur les alternatives à la détention de migrant·es. Les activités de renforcement des capacités sont menées dans le contexte du Plan d'action actuel et dans le cadre du suivi des missions d'information effectuées au cours des 16 derniers mois.
104. Le RSSG participe et intervient régulièrement au nom de l'Organisation dans les réunions organisées par le HCR, et représente le Conseil de l'Europe dans d'autres forums des Nations Unies. Le RSSG assure également, au nom de l'Organisation, le retour d'information et le suivi du bilan de la mise en œuvre des Pactes mondiaux, conformément aux dispositions pertinentes de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe. Dans ce contexte, le RSSG promeut le Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile en Europe (2021-2025). L'accent est mis non seulement sur sa complémentarité et son importance dans le cadre de la mise en œuvre des Pactes mondiaux, mais aussi sur le soutien à la réalisation de nombreux Objectifs de développement durable (ODD). Le Plan d'action contribue aux objectifs de développement durable 3, 4, 5 et 8 et contribue globalement à la réalisation de l'objectif de développement durable 10.
105. Lors du deuxième Forum mondial sur les réfugiés en décembre 2023, la RSSG a annoncé les nouveaux engagements au nom du Conseil de l'Europe : lutter contre l'apatridie des enfants et leur accès à la nationalité ; assurer l'égalité des sexes et la protection contre la violence sexiste ; parvenir à l'inclusion dans les systèmes de santé nationaux et favoriser la santé mentale et le bien-être psychosocial ; promouvoir la localisation - les villes - un appel à l'action locale en faveur des migrant·es et des réfugié·es.
106. Les relations avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ont été renforcées au cours des 16 derniers mois. Les échanges bilatéraux sont réguliers et visent à explorer les synergies possibles dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action.

### Autres relations internationales

107. Les relations avec l'OSCE/BIDDH ont été maintenues de manière constante. Le RSSG a effectué une visite au BIDDH à Varsovie en février 2024 et a rencontré des fonctionnaires du Secrétariat de l'OSCE à Vienne en avril 2024. En outre, des échanges d'informations ont été maintenus avec le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD) concernant la coopération dans des domaines d'intérêt commun.

## 6. Aperçu financier

108. Le budget global du Plan d'action s'élève actuellement à 11 759 756 euros. À ce jour, un total de 6 093 911 a été obtenu. Le montant du financement obtenu comprend le budget ordinaire et le financement extrabudgétaire. Le financement extrabudgétaire est réparti comme suit 1) Non affecté par des contributions volontaires d'un montant de 408 652,39 €, comprenant les contributions d'Andorre, de Chypre, de la République tchèque, de l'Islande, du Luxembourg, de Monaco, de la Slovénie, de la Türkiye et du Royaume-Uni. 2) Affectés à des projets spécifiques ou à des parties de programmes communs pour un montant de 4 888 092<sup>12</sup> comprenant des contributions de l'Union européenne, de la Belgique, de Chypre, de l'Estonie, de l'Allemagne, de l'Irlande, de l'Italie, de Monaco et de la Norvège.
109. Le budget total comprend 20 projets actuellement associés au plan d'action, dont 9 projets sont entièrement financés, tandis que 11 projets sont partiellement financés ou nécessitent un financement complet.
110. Pour répondre aux conséquences de l'agression à grande échelle de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, conformément aux recommandations des rapports de missions d'information et dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action, les besoins de financement ont été classés par ordre de priorité.
111. Les priorités portent sur des activités liées au renforcement des droits humains, à la protection des réfugié·es et des migrant·es, à la promotion d'un dépistage efficace de la vulnérabilité et de mesures de sauvegarde, à la réhabilitation psychologique des femmes et des enfants ukrainiens touchés par la guerre, à la fourniture d'un soutien et d'une protection aux femmes et aux filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile, au renforcement de la capacité des systèmes éducatifs à faciliter l'intégration des enfants issus de l'immigration et au renforcement de la résilience des autorités locales et régionales face aux défis de la migration.

## 7. Conclusion

112. La mise en œuvre du Plan d'action a confirmé son importance par sa capacité à s'adapter et à allouer efficacement les ressources pour répondre aux besoins des États membres. Il s'est avéré bien placé pour répondre à la crise migratoire actuelle par des actions concrètes. La coordination avec les principales parties prenantes internationales dans le domaine des migrations et de l'asile a été améliorée et la communication avec les États membres a été renforcée.
113. Les activités développées et mises en œuvre dans le cadre du Plan d'action ont contribué de manière significative à la sensibilisation aux défis de la migration et de l'asile et ont soutenu l'engagement de diverses parties prenantes dans la mise en œuvre de normes et d'outils pratiques pertinents.
114. Les difficultés rencontrées au cours des 16 mois de mise en œuvre de la période couverte par le rapport ont permis de tirer des enseignements précieux qui devraient être soigneusement pris en compte au cours de la période à venir.

---

<sup>12</sup> Le projet « Renforcer la protection des droits humains des réfugiés et des migrants en République de Moldova » est financé dans le cadre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la République de Moldova 2021-2024.

115. *Coordination interne* : le Plan d'action contient 28 actions, qui sont complétées par de nombreuses initiatives sur mesure, y compris des projets de coopération mis en œuvre par différentes entités au sein de l'Organisation. Il est essentiel d'assurer une coordination globale adéquate en établissant des liens et des synergies entre les différentes actions et les différents projets, tout en les inscrivant dans le cadre des objectifs et de la communication du plan d'action. Le rôle de coordination du RSSG consiste à créer des opportunités, notamment par le biais des travaux du groupe de coordination intersecrétariats sur les migrations, en vue d'une gestion commune plutôt que d'une action unilatérale.
116. *Adaptabilité* : le Plan d'action est un cadre stratégique vivant qui permet au Conseil de l'Europe de répondre aux défis émergents par des actions concrètes. Il mobilise et canalise l'expertise et l'adapte rapidement à différents contextes grâce à l'expertise programmatique et technique de longue date des entités du Conseil de l'Europe compétentes dans ce domaine. Un certain nombre d'actions ont été adaptées et sont actuellement axées sur le soutien des efforts des États membres pour répondre aux besoins des personnes qui ont fui l'Ukraine.
117. *Mobilisation des fonds et des ressources* : un financement supplémentaire est nécessaire pour répondre aux nouveaux besoins et pour consolider les investissements réalisés jusqu'à présent. La mise en œuvre du Plan d'action se fait avec des moyens financiers limités, et il reste des défis à relever pour garantir des ressources adéquates afin de fournir un soutien systémique et à moyen terme en réponse aux demandes des États membres.
118. En conclusion, la mise en œuvre du Plan d'action nécessite une coordination et une participation continues de toutes les parties prenantes concernées au sein et en dehors du Conseil de l'Europe. Il est important de veiller à ce que les États membres s'approprient sa mise en œuvre et ses réalisations. Parallèlement, il est essentiel de maintenir une coordination régulière avec les partenaires internationaux afin que les activités du Plan d'action complètent tous les efforts en cours sur le terrain. Alors qu'il reste un peu plus d'un an, la mise en œuvre dépend de l'engagement soutenu de l'Organisation et de ses États membres.